



CIRCUIT de LEDENON – 30 Ledenon
Les 12 - 13 & 14 Mai 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : DEFINITION

Le Moto-Club Motors Events organise sur le circuit de LEDENON une épreuve intitulée « Week-End Racing Cup GP RACER »

Les catégories suivantes seront admises :

- Coupe de France Roadster Cup
- Trophée de France Twin Cup
- Promotion Cup 600
- Promotion Cup 1000
- Challenge des Monos
- Challenge Protwin
- Women's Cup

Article 2 : CONCURRENTS

Les épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition vitesse, délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours, (se reporter aux Règlements respectifs de chaque catégorie), ou de licence une manifestation.

Pour les essais chronométrés il sera admis simultanément sur le circuit, un maximum de 48 pilotes en vitesse.
Pour les courses finales il sera admis simultanément sur le circuit un maximum de 40 pilotes en vitesse.

Article 3 : ENGAGEMENTS

Toutes les demandes d'engagement devront être adressées aux organisateurs de chaque catégorie, 21 jours avant la date de l'épreuve, accompagnées du montant du droit d'engagement. Ces droits seront majorés, après la date officielle de clôture des engagements.

L'organisateur pourra refuser l'inscription des pilotes non engagés dans les délais prescrits.

La participation aux essais qualificatifs sera confirmée aux pilotes dans les 10 jours suivants la date limite des engagements.

Article 9 : **ASSURANCE**

Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société Gras Savoye.

Article 10 : **OFFICIELS**

- Directeur de Course Mr Bernard COUSSET (007454)
- Directeurs de Course Adjoints Mme Sylvana NIEREMBERGER (159701) et Mr Didier LEFEBVRE (255807)
- Délégué FFM Mme Anne-Marie VILLA-VEGA (028739)
- Commissaires sportifs Mr Jean-Marc BON (025009) et Mr Michel ROUX (081639)
- Commissaires Techniques Mme Pascale MARLIN (058088) et Mr Patrick MANNEVY (016359)
- Chronométrateurs AFC Micro

Article 11 : **APPLICATION AU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions des règles générales des épreuves de vitesse, du code sportif national de la FFM et de son annexe « A ».

Article 12 : **PARC COUREUR**

Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible, ce sont des lieux de vie et de repos, aussi toute émission de bruit anormal après 20 H 00 est interdite

Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Chaque pilote doit être muni d'un extincteur à poudre de 5kgs minimum ou à mousse carbonique de 2 kgs minimum.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 13 : **LAISSEZ-PASSER**

Chaque pilote bénéficie pour son team d'accréditifs qui ne sont destinés qu'à ses propres accompagnateurs. En aucun cas ceux-ci peuvent être cédés à titre onéreux ou gratuit.

Visa MotoClub

07/02/2017



Visa Ligue n° 03/23-2017

le 03/04/17

LIGUE MOTOCYCLISTE
ILE DE FRANCE
6, rue du 8 mai 1945
91470 LIMOURS
Téls 01 34 90 48 45
liguemoto_df@wanadoo.fr

Visa Ligue du lieu
de la compétition

SERGE FERRER
F.F.M. C.C.R.
ligue languedoc
roussillon C.C.R.

Le 5/04/17

Visa FFM

17/0350

Le 10/04/2017





WEEK END RACING CUP GP RACER
Circuit de Ledenon - 30
12,13 & 14 mai 2017

Vendredi 12 mai 2017

9h00-12h30	Essais Libres par catégorie
14h00-17h30	Essais Libres par catégorie
10h00-12h30	Controles administratifs et techniques
14h00-18h30	Controles administratifs et techniques
15h00-18h00	Briefing obligatoire catégorie par catégorie

Samedi 13 mai 2017

8h30	Fermeture de la piste au public		
8h30-8h45	Promotion Cup 600 Dunlop	Séance qualificative 1	15 min
8h50-9h05	Promotion Cup 1000 Dunlop	Séance qualificative 1	15 min
9h15-9h30	Trophée de France Twin Cup	Séance qualificative 1	15 min
9h35-9h50	Coupe de France Roadster Cup	Séance qualificative 1	15 min
10h00-10h15	Challenge Protwin	Séance qualificative 1	15 min
10h20-10h35	Women's Cup	Séance qualificative 1	15 min
10h45-11h00	Challenge des Monos	Séance qualificative 1	15 min
11h05-11h25	Promotion Cup 600 Dunlop	Séance qualificative 2	20 min
11h35-11h55	Promotion Cup 1000 Dunlop	Séance qualificative 2	20 min
12h00-12h20	Trophée de France Twin Cup	Séance qualificative 2	20 min
12h30-12h50	Coupe de France Roadster Cup	Séance qualificative 2	20 min
Pause			
14h00-14h20	Challenge Protwin	Séance qualificative 2	20 min
14h25-14h45	Women's Cup	Séance qualificative 2	20 min
14h55-15h15	Challenge des Monos	Séance qualificative 2	20 min
15h30	Promotion Cup 600 Dunlop	Course vitesse	18 tours
16h15	Promotion Cup 1000 Dunlop	Course vitesse	18 tours
17h00	Trophée de France Twin Cup	Course vitesse	17 tours
17h45	Coupe de France Roadster Cup	Course vitesse	18 tours
19h00	Ouverture de la piste au public		

Dimanche 14 mai 2017

8h30	Fermeture de la piste au public		
9h00	Trophée de France Twin Cup	Course Longue	1 heure
10h15	Challenge Protwin	Course 1	18 tours
11h00	Challenge des Monos	Course 1	17 tours
11h45	Promotion Cup 1000 Dunlop	Course Longue	1 heure
Pause			
14h00	Women's Cup	Course	17 tours
14h45	Promotion Cup 600 Dunlop	Course Longue	1 heure
16h00	Challenge Protwin	Course 2	18 tours
16h45	Challenge des Monos	Course 2	17 tours
17h30	Coupe de France Roadster Cup	Course Longue	1 heure
19h00	Ouverture de la piste au public		

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **MOTO CLUB MOTORS EVENTS**
91310 LINAS

Est assuré pour la manifestation **WEEK END RACING CUP GR RACER**

TYPE : **VITESSE CIRCUIT** CATEGORIE : **NATIONALE**
LIEU : **CIRCUIT DE LEDENON (30)** N° D'AGREMENT : **849**
DATES : Du : **13/05/2017** Au : **14/05/2017** DUREE : **2 JOURS**

Par contrat n° **508 744 / 186**

COUVERTURE : conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport Français :

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

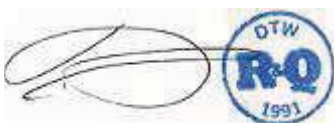
Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de MOTO CLUB MOTORS EVENTS**
qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwriting Limited .



Villeurbanne, le **10/03/2017**

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9